

DOSSIER DE PRESSE

30 avril 2015

Inauguration du Nouveau Laboratoire de Qualification Biologique des Dons « Grand Ouest » à l'EFS d'Angers

Près de 15 000 échantillons de sang reçus et testés chaque jour. Une trentaine d'emplois créée, portant les effectifs angevins de l'EFS à près de 130.

&

Signature d'une convention de partenariat entre l'EFS, la Ville d'Angers et l'Union Départementale des Associations pour le don de sang bénévole du Maine-et-Loire

Jeudi 30 avril 2015



www.angers.fr



Contact presse :

Etablissement français du sang

Laure Henry-Baudot : 02 40 12 33 61

Sommaire

Sommaire	2
Inauguration du Nouveau Laboratoire de Qualification Biologique des Dons « Grand Ouest » à l'EFS d'Angers.....	3
Signature d'une convention de partenariat entre la Ville d'Angers, l'Union Départementale des Associations pour le don de sang bénévole du Maine-et- Loire et l'Etablissement français du sang	5
Pourquoi donner son sang ?	6
Le don de sang en pratique	7
Le don de sang en chiffres	9
Présentation des partenaires	10

Inauguration du Nouveau Laboratoire de Qualification Biologique des Dons « Grand Ouest » à l'EFS d'Angers

L'Etablissement français du sang est l'opérateur unique de la transfusion sanguine en France. Créé en 2000, l'EFS assure l'autosuffisance nationale en produits sanguins dans des conditions de sécurité et de qualité optimales. Et ce, grâce aux dons de 1,6 million de donneurs en 2014. Près d'un million de malades sont soignés, chaque année, grâce aux produits sanguins : 550 000 transfusés et 350 000 soignés grâce aux médicaments dérivés du sang.

L'EFS alimente plus de 1900 établissements de santé (hôpitaux et cliniques). Il intervient d'un bout à l'autre de la chaîne transfusionnelle : prélèvement, préparation, qualification, distribution et immunohématologie des receveurs.

Retenu parmi les 4 grandes plateformes techniques inter-régionales qui assurent le traitement des dons prélevés sur le territoire national, **le Plateau de Qualification Biologique des Dons de l'EFS Pays de la Loire, situé à Angers, réalise depuis le mois d'octobre 2014 la qualification des dons prélevés sur tout l'Ouest de la France** (EFS Aquitaine-Limousin, Bretagne, Centre-Atlantique et Pays de la Loire).



©EFS/Benoît RAJAU

En moyenne, près de 15 000 échantillons de sang sont reçus et testés chaque jour pour 2 800 dons effectués (contre 650 dons en moyenne avant le regroupement d'activité), la capacité maximale d'analyse étant de 3 800 dons quotidiens.

Les travaux d'agrandissement et de réaménagement du laboratoire QBD d'Angers ont été réalisés en trois phases successives au cours des années 2013 et 2014 et ont nécessité le déplacement séquentiel de la majorité des automates de routine. Le Laboratoire a ainsi dû assumer sa mutation tout en poursuivant son activité. Une trentaine d'emplois a été créée, portant les effectifs angevins de l'EFS à près de 130 sur les 600 de l'EFS Pays de la Loire. Renforcé par l'arrivée de ces nouveaux collaborateurs et équipé d'un parc important d'automates à haut débit, le laboratoire QBD d'Angers a pris une nouvelle dimension et réalise désormais dans son domaine d'expertise en immunohématologie, sérologie et biologique moléculaire plus de 10 millions d'analyses par an.

Cette réalisation répond aux plus hautes exigences d'excellence et d'efficience. Le laboratoire QBD Grand Ouest bénéficie d'un emplacement privilégié. Il est situé dans un département bien desservi au niveau autoroutier, avec une parfaite maîtrise logistique de l'acheminement quotidien des 15 000 tubes venus de l'Ouest de la France.

Dans ce cadre, Monsieur François TOUJAS, Président de l'Etablissement français du sang,
Le Docteur Caroline LEFORT, Directrice par intérim de l'Etablissement français du sang Pays de la Loire,
Le Docteur Sophie LE CAM, Directrice du Laboratoire QBD Grand Ouest,
procéderont à l'inauguration du nouveau Laboratoire QBD Grand Ouest le :

Jeudi 30 avril 2015 à 14h45
à l'Etablissement français du sang - site d'Angers
16, boulevard Mirault - 49000 Angers

En présence de Monsieur Christophe BECHU, Sénateur-Maire de la Ville d'Angers,
Madame Marie-Pierre Martin, 1^{ère} vice-Présidente du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, Présidente de la
commission des solidarités, représentant Monsieur Christian GILLET Président du Conseil départemental.

Signature d'une convention de partenariat entre : la Ville d'Angers, l'Union Départementale des Associations pour le don de sang bénévole du Maine-et-Loire et l'Etablissement français du sang



A l'issue de l'inauguration du nouveau Laboratoire de Qualification Biologique des Dons « Grand Ouest », **la Ville d'Angers et l'Union départementale des Associations pour le don de sang bénévole du Maine-et-Loire formaliseront leur engagement en signant une convention de partenariat tripartite avec l'EFS Pays de la Loire**, déclinaison locale de la convention nationale signée fin 2010 entre l'EFS, l'Association des Maires de France et la Fédération française pour le don de sang bénévole.

Conçue comme levier de mobilisation au service du don de sang, cette convention a pour but de faciliter la collecte des dons de sang, de plasma et de plaquettes sur la Ville d'Angers, encourager les angevins à donner leur sang dans les collectes mobiles et sur le site EFS et favoriser la promotion du don de sang sur l'ensemble de la commune.

Par cette convention, Angers devient "**Commune partenaire du Don de sang**".

La Ville d'Angers devient commune partenaire du don de sang

Le Maine-et-Loire est un département où la mobilisation de l'ensemble des acteurs en faveur du don de sang permet, depuis de nombreuses années et de façon toujours plus marquée, d'atteindre les objectifs de prélèvement pour répondre aux besoins des malades nécessitant une thérapie transfusionnelle. L'Etablissement français du sang ne pourrait, en effet, remplir sa mission de service public sans le soutien et le partenariat fort qui le lie aux acteurs de la vie publique que sont les institutions locales et le réseau associatif bénévole.



Une nouvelle association pour le don de sang bénévole à Angers

le Maine et Loire ne disposait pas jusqu'à maintenant d'une association à Angers. L'opportunité d'une convention tripartite a permis de lancer la dynamique de création d'une nouvelle association sur la ville d'Angers pour développer la promotion du don de sang, contribuer à une plus grande visibilité du site fixe de l'EFS, mais également pour organiser des collectes ou manifestations ponctuelles dans la Ville. L'engagement reconnu de la Ville d'Angers envers le monde associatif et la mobilisation des angevins contribueront au développement de cette cause reconnue d'utilité publique.

Signature de la convention de partenariat, par :

- Monsieur Christophe BECHU, Sénateur-Maire d'Angers
- Madame le Docteur Caroline LEFORT, Directrice de l'Etablissement français du sang du site d'Angers
- Monsieur René GAINARD, Président de l'Union départementale des Associations pour le don de sang bénévole du Maine-et-Loire

Pourquoi donner son sang ?

En 2014, la solidarité des donneurs de sang a permis de soigner plus de 27 000 malades dans les Pays de la Loire. La région participe, en outre, à l'effort de solidarité nationale d'autosuffisance en fournissant près de 35 000 poches de concentrés de globules rouges, essentiellement aux régions Ile de France et PACA. Dans la région, 650 dons sont nécessaires, chaque jour, pour répondre aux besoins des malades.

L'une des missions essentielles de l'Etablissement français du sang est d'assurer l'autosuffisance nationale en produits sanguins afin de répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire, grâce à la générosité et la mobilisation des donneurs. Le bénévolat, l'anonymat, le volontariat, et l'absence de profit, sont autant de valeurs que l'EFS s'attache à défendre et à promouvoir avec les associations de donneurs de sang bénévoles.

L'autosuffisance en produits sanguins prend deux formes indissociables :

- une forme **quantitative** : les réserves doivent être suffisantes pour couvrir les besoins de la population ;
- une forme **qualitative** : le bon produit doit être transfusé au bon patient dans les temps et ce, sur l'ensemble du territoire. La transfusion de concentrés de globules rouges doit respecter la compatibilité des groupes sanguins.

La population française est cosmopolite. Il est important que **la diversité de la population française se retrouve également parmi la population des donneurs** afin que chaque patient puisse recevoir les produits sanguins dont il a besoin. **Tous les groupes sanguins sont recherchés et nécessaires** pour répondre aux besoins des malades.

Ces besoins concernent à la fois les dons de sang et les dons de plasma. Le plasma, la partie liquide du sang, contient des protéines d'un intérêt thérapeutique majeur. Il est utilisé par transfusion directe ou sous forme de médicaments : 500 000 patients sont soignés chaque année en France grâce aux médicaments dérivés du plasma.

Dans son défi de l'autosuffisance, l'EFS a pour objectif d'aller à la rencontre des donneurs et de leur faciliter l'accès au don. Aujourd'hui, plus de 80% de la population vit en milieu urbain et cette représentation est encore plus importante dans les populations plus jeunes. Le recrutement et la fidélisation **de nouveaux donneurs de tous groupes sanguins et issus de toutes les origines, constitue un enjeu sans cesse renouvelé pour l'EFS**. C'est pourquoi l'EFS et ses partenaires s'attachent à ce que le don de sang gagne en visibilité, et à le promouvoir, notamment dans les villes.

Le don de sang en pratique

Qui peut donner son sang ?

Toute personne reconnue **médicalement apte au don par un médecin de l'EFS**, âgée de **18 à 70 ans et pesant au moins 50 kg**. Le 1^{er} don après 60 ans est soumis à l'appréciation du médecin de prélèvement.

Informations pratiques :

Se munir d'une pièce d'identité avec photo.

Il est nécessaire de ne pas venir à jeun avant un don et de bien s'hydrater.

Les donneurs peuvent donner (tous types de dons confondus) au maximum 24 fois sur une période de 12 mois. La fréquence par type de don s'établit comme suit :

- Don de sang total : 4 fois par an pour les femmes et 6 fois pour les hommes (avec un délai minimum de 8 semaines entre deux dons).
- Don de plasma : 24 fois par an.
- Don de plaquettes : 12 fois par an.

Dans certains cas, il faut attendre quelque temps pour pouvoir donner son sang :

- Après la fin d'un traitement par antibiotiques : 7 jours,
- Après des soins dentaires : 7 jours (sauf soins de carie : 1 jour),
- Après un épisode infectieux : 14 jours après l'arrêt des symptômes,
- Après un piercing ou un tatouage : 4 mois,
- Après un voyage dans un pays où sévit le paludisme : 4 mois,
- Après une intervention chirurgicale : 4 mois.

Dans tous les cas, l'éligibilité au don de sang est toujours décidée par un professionnel de santé de l'Etablissement français du sang au cours de l'entretien avant le don, qui a pour but d'assurer le maximum de sécurité possible pour le donneur comme pour le receveur.

Où donner son sang à Angers et ses environs ?

- **Sur le site de l'EFS**

16, Bd Mirault, à Angers

Dons de sang, de plasma et de plaquettes sur rendez-vous au 02 41 72 44 44 (accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 16h45)

- **Sur l'une des collectes mobiles organisées à Angers et dans les communes environnantes en partenariat avec les Associations pour le don de sang bénévole.**

Tous les lieux et dates de collectes sont sur www.donusang.net ou au 02 41 72 44 44

1 L'accueil



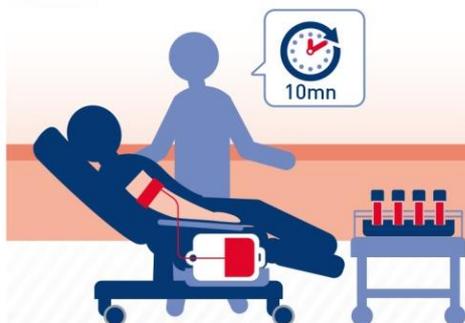
Une personne de l'EFS vous accueille, enregistre votre dossier et vous demande de remplir le questionnaire prédon.

2 L'entretien prédon



Votre questionnaire prédon est étudié lors d'un entretien confidentiel. Il permet d'apprécier votre aptitude à donner votre sang.

3 Le prélèvement



Alors que vous êtes allongé sur un lit, un(e) infirmier(e) prélève votre sang.

4 La collation



Essentielle à une bonne récupération après votre don, la collation permet de vous restaurer et de vous hydrater.

Le don de sang en chiffres

Le don de sang en France : chiffres clés

- **1 million** de malades soignés chaque année grâce à **3 millions** de dons.
- **10 000** dons sont nécessaires par jour.
- **1 625 700** donateurs en 2013, qui ont effectué **2 830 173** dons de sang, plaquettes ou plasma.

Chiffres 2014 dans la région des Pays de la Loire

- **93 234** personnes ont donné leur sang, leurs plaquettes ou leur plasma dans la région des Pays de la Loire, soit **163 535** prélèvements.
- **15 863 nouveaux donateurs ont été accueillis.**
- Près de **27 000** patients ont été transfusés.
- Grâce aux actions des **200** Associations pour le don de sang bénévole (ADSB, aux correspondants locaux et aux membres de Familles Rurales, **1 680** collectes mobiles ont été organisées au total en 2013, au sein de **411** communes, **82** entreprises et établissements publics et **90** établissements scolaires.
- **6** sites fixes de prélèvements accueillent les donateurs sur rendez-vous.

Chiffres 2014 dans le Maine-et-Loire

- **44 Associations pour le don de sang bénévole fédérées**
- **87 dons par collecte** en moyenne (moyenne nationale : 55 dons par collecte)

	MAINE-ET-LOIRE	PAYS DE LA LOIRE
Nb prélèvements de plaquettes	1 782	6 754
Nb prélèvements de plasma	2 143	7 354
Nb prélèvements de sang total en site fixe	4 696	24 870
Nb prélèvements de sang total en collectes mobiles	28 054	137 865
Nb donateurs de plaquettes	596	2 298
Nb donateurs de plasma	775	2 849
Nb donateurs de sang total en site fixe	3 161	15 136
Nb donateurs de sang total en collectes mobiles	17 052	78 774

Présentation des partenaires





ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

L'Établissement français du sang : au cœur du système de santé national

Institution au modèle unique reposant sur la générosité et le bénévolat des Français, l'Établissement français du sang, placé sous la tutelle du ministère chargé de la Santé, a pour vocation première d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des activités de transfusion sanguine sur tout le territoire. Au-delà de ce cœur de métier, l'EFS développe des activités thérapeutiques et des activités de recherche dont l'objectif est une meilleure prise en charge des malades. Une organisation aux multiples facettes pour un acteur de santé publique reconnu et incontournable.



Dans la continuité de la loi du 4 janvier 1993 qui a permis à la transfusion sanguine d'accomplir d'importants progrès en matière de sécurité transfusionnelle, la France décide à la fin des années 90 de mettre en place un service public transfusionnel. Créé par la loi du 1^{er} juillet 1998, l'Établissement français du sang voit le jour le 1^{er} janvier 2000. Il s'agit alors d'harmoniser les pratiques transfusionnelles grâce à un opérateur national unique et de mettre en place une organisation performante et garantissant une qualité et une sécurité optimales. Conformément aux attentes des pouvoirs publics, la transfusion sanguine a su se refonder. Les deux missions suivantes ont été accomplies : l'autosuffisance et la sécurité des receveurs.

Ainsi a pu être regagnée la confiance des patients. Aujourd'hui, la marque EFS est un label de qualité au niveau européen. L'Établissement français du sang est une référence dont le système et les pratiques sont reconnus dans le monde entier. Ne bénéficiant d'aucune subvention de l'État, le modèle économique de l'EFS repose sur deux piliers :

- La générosité des donneurs, dont l'acte n'est pas rémunéré,
- La cession des produits sanguins à près de 1 500 établissements de santé publics et privés.

La première mission de l'EFS est de gérer l'ensemble de la chaîne transfusionnelle (prélèvement, préparation, qualification, distribution) et d'assurer la satisfaction des besoins en produits sanguins labiles sur tout le territoire national. L'EFS n'est pas pour autant une simple banque de sang, une " blood bank " comme on en trouve dans les pays anglo-saxons. Il ne gère pas une simple mise à disposition des produits sanguins labiles auprès des prescripteurs, mais il les attribue sur prescription médicale et de façon nominative. Ainsi il assure le conseil transfusionnel et vérifie la compatibilité des produits avec les receveurs grâce à des analyses d'immunohématologie.

Dans ce cadre, il est donc chargé :

- D'assurer la cohérence de l'ensemble du réseau transfusionnel ;
- D'acheminer au plus près des malades les produits sanguins dont ils ont besoin et ce, sur l'ensemble du territoire français ;
- De garantir, tout au long de la chaîne qui lie le donneur au receveur, la sécurité transfusionnelle grâce à l'application de bonnes pratiques qui régissent les activités de transfusion sanguine ;
- De mettre en place des actions de communication pour sensibiliser le grand public au don de sang et conquérir de nouveaux donneurs.

Près de 10 000 dons de sang sont recueillis chaque jour. Pour assurer le bon fonctionnement des 147 sites de prélèvements et des 40.000 collectes mobiles organisées chaque année partout en France, l'EFS compte aujourd'hui 9 810 collaborateurs.

L'Établissement français du sang Pays de la Loire

Les missions de l'EFS Pays de la Loire, couvrant la région administrative, regroupent la gestion des activités transfusionnelles, mais également de certaines activités associées, notamment dans le domaine de la recherche.

Les activités transfusionnelles

Les 6 sites fixes de prélèvement de l'EFS Pays de la Loire se trouvent dans les principales agglomérations, à Angers, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans, Nantes et Saint-Nazaire. Les équipes de prélèvement se déplacent aussi dans de nombreuses communes, pour organiser des collectes de sang et aller à la rencontre des donneurs, en partenariat avec les Associations pour le don de sang bénévole et les 400 municipalités qui favorisent, chaque année, les actions de sensibilisation au don de sang dans leurs communes ainsi que le prêt des salles pour accueillir les collectes de sang.

À l'issue des prélèvements en collectes mobiles ou en sites fixes, les tubes échantillons sont ensuite analysés à Angers, les poches préparées à Nantes, pour ensuite être distribuées aux établissements de santé qui en font la demande.



Les activités associées

L'EFS Pays de la Loire mène également des activités thérapeutiques et des activités de recherche dans des domaines innovants, comme l'ingénierie et la thérapie cellulaire et tissulaire. Médecine transfusionnelle, biologie immunologique, biologie des greffes, thérapie cellulaire, thérapie génique, recherche fondamentale... Au-delà de son cœur de métier, les activités multiples de l'EFS Pays de la Loire en font un acteur incontournable de santé publique régionale.

LES VALEURS DE LA TRANSFUSION SANGUINE

En France, le don de sang est régi par les principes fondateurs de la transfusion sanguine (loi du 21 juillet 1952). Ces principes fondateurs sont :

- *L'anonymat : l'identité du donneur et du receveur de sang est seulement connue de l'EFS.*
- *Le bénévolat : le don de sang ne peut être rémunéré sous quelque forme que ce soit.*
- *Le volontariat : acte librement consenti, le don de sang n'est soumis à aucune contrainte.*
- *Le non-profit : le sang et les produits sanguins ne peuvent être sources de profit.*

L'EFS défend et promeut, en Europe et dans le monde, le modèle éthique du don de sang.

François Toujas, Président de l'EFS, tient à réaffirmer l'attachement de l'EFS et des Associations de donneurs de sang bénévoles aux valeurs éthiques qui gouvernent le modèle transfusionnel français. « Depuis notre création en 2000, nous avons toujours rempli l'objectif d'autosuffisance et assuré la collecte en produits sanguins sur l'ensemble du territoire. La raison est simple : l'attachement indéfectible des français à notre modèle de collecte fondé sur des valeurs de solidarité et de gratuité. Chaque jour, le système transfusionnel français fait la preuve de son efficacité. Ce modèle doit être préservé. »



Angers, partenaire du don du sang

La Ville d'Angers s'inscrit dans une démarche volontariste et ambitieuse en matière de santé publique. Depuis la création en 2005 de la direction de la Santé publique, les actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé se multiplient dans une logique d'amélioration durable des conditions de vie des Angevins. A titre d'exemples, chaque année sont organisés à Angers les Parcours du cœur ou encore le dispositif Noxambules, en partenariat avec le tissu associatif et les collectifs santé du territoire.

La Ville a pour rôle de fédérer et de faciliter les projets, les dynamiques qui naissent sur son territoire. La signature du Contrat local de santé avec l'Agence régionale de santé en septembre 2013 s'inscrit dans cette logique.

Le 30 avril 2015, sera signée une convention de partenariat entre la Ville d'Angers, l'Etablissement Français du Sang des Pays de la Loire (site d'Angers) et l'Union départementale fédérée des associations pour le don de sang bénévole du Maine-et-Loire. Un partenariat informel existait déjà, notamment à travers les deux collectes de sang annuelles pour les employés des trois collectivités (la Mairie, Angers Loire Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale), mais cette convention tripartite scelle l'engagement de la Ville en faveur du don de sang.

Désormais, la Ville soutiendra l'Etablissement Français du Sang Pays de la Loire dans sa mission de santé publique. Concrètement, ce partenariat se traduira par des actions de communication, de sensibilisation à travers des journées événementielles ou encore d'organisation de collectes de sang. Dans un contexte d'accroissement des besoins en produits sanguins, Angers répond à des ambitions claires : la promotion du don de sang et la fidélisation des donneurs.



L'Union départementale des Associations pour le don de sang bénévole du Maine et Loire : historique

En Maine-et-Loire, le Docteur Pierre CHARLES, à l'origine de notre mouvement, a créé le 1er août 1964 "l'Association du Comité d'entente des Amicales et Associations de Donneurs de Sang Bénévoles de Maine & Loire", elle avait son siège social au centre de transfusion sanguine à Angers. Son but était de réunir les donateurs de sang lors de "journées champêtres" qui sont devenues "journées familiales" en 1967.

- Jusqu'en 1977, Pouancé, Mazé, Baugé, Chalonnes sur Loire, Les Rosiers sur Loire, ont organisé ces rencontres avec le soutien constant des groupes La Poste-France télécom et l'Adosen. La Présidence était assurée par le Docteur Charles.
- Le 12 juin 1977, à l'Assemblée Générale d'Allonnes, il fut décidé que le Comité d'entente devienne : UNION DÉPARTEMENTALE DES AMICALES ET ASSOCIATIONS DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE MAINE & LOIRE dont le siège social fut transféré à la Mairie de Cuon ; déclaration faite en Sous-préfecture de Saumur le 20 octobre 1977 avec parution au Journal Officiel le 08 Novembre 1977.
- Gilbert BEAUSSIER de Cuon devient Président de cette association jusqu'au 04 mars 1978, puis Albert ROUX lui succède lors de l'Assemblée Générale de Chemillé.
- Le 19 Décembre 1979, le siège social est transféré à la Mairie de Montreuil-Bellay et déclaré en Sous-préfecture de Saumur avec parution au Journal Officiel le 03 janvier 1980.
- De 1978 à 1988, les Journées Familiales ont eu lieu chronologiquement à Montreuil-Bellay, Longué, Gennes, La Cornouaille, Brain sur Allonnes, Mazé, Noyant-Méon, Vezins, Beaulieu sur Layon, Baugé, St Germain des Prés.
- De 1981 à 1990, les Assemblées Générales se déroulent 1 an sur 2 au Centre de Transfusion en alternance avec Cholet, Baugé, St Pierre-Montlimart, Gennes, Beaulieu sur Layon, Doué la Fontaine.
- Le 09 Avril 1989, à l'Assemblée Générale de Beaulieu sur Layon, le siège social est transféré de la Mairie de Montreuil-Bellay au Centre Départemental de Transfusion Sanguine 16 boulevard Mirault à Angers.
- Le 15 mars 1980, au Château de Brézé, la Marquise de Dreux Brézé remet un drapeau à l'Union Départementale 49. Le 25 janvier 1987 à Saumur, la Marquise de Dreux Brézé remet la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports à l'UD 49.
- Le 05 avril 1992, Jean CHALLAIN devient Président.
- Le 10 avril 1994, l'Association devient : UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE MAINE & LOIRE.
- Le 29 mars 1998, Jean-Pierre JOUBARD devient Président, il succède à Jean CHALLAIN, qui sera lui-même Conseiller Technique, jusqu'en Avril 2006.
- Le 1er Avril 2001, la Fédération souhaite uniformiser les statuts de toutes les Unions Départementales, l'association devient alors : "UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE de MAINE ET LOIRE".
- Le 02 Avril 2006, après en avoir informé à maintes reprises le Conseil d'Administration, Jean Pierre JOUBARD ne renouvelle pas son mandat de Président. L'UD 49 sera administrée jusqu'au 13 octobre 2006 par les vice-présidents.
- A cette date, Michèle CHARRIER devient la Présidente de l'UD 49 pendant 8 ans. Elle cessera ses fonctions le 27 avril 2014 et sera remplacée par René GAINARD, actuel Président.

Notre équipe, maillon d'une grande chaîne de solidarité est là pour continuer à servir la cause du Don de Sang Bénévole, si chère à notre cœur !

Angers se dote d'une association pour la promotion du don de sang bénévole

Le département du Maine et Loire est doté de 45 associations locales, contribuant à l'organisation des collectes mobiles et à la promotion du don de sang, en lien étroit avec l'Etablissement Français du Sang (EFS).

Une association locale pour la promotion du don de sang bénévole a pour rôles de promouvoir le don de sang mais également de préparer le bon déroulement des collectes mobiles assurées par les équipes de l'EFS. Ainsi, l'association constituée de bénévoles est chargée entre autre de proposer la mise à disposition d'une salle adaptée à la collecte, d'accueillir les donateurs, de les accompagner au besoin pendant le don, d'organiser la collation proposée aux donateurs à l'issue de leur don...

Fort d'une répartition des associations locales sur le département, le Maine et Loire ne disposait pas jusqu'à maintenant d'une association à Angers.

L'opportunité d'une convention tripartite entre l'Etablissement Français du Sang, la Ville d'Angers et l'Union Départementale des associations fédérées pour le Don de Sang Bénévole du Maine et Loire a permis de lancer la dynamique de création. Ainsi, une association est en cours de création et permettra de développer la promotion du don de sang, de contribuer à une plus grande visibilité du site fixe de l'EFS, mais également d'organiser des collectes ou manifestations ponctuelles dans la Ville.

L'engagement reconnu de la Ville d'Angers envers le monde associatif et la mobilisation des Angevins contribueront au développement de cette cause reconnue d'utilité publique.

En amont de la collecte du 13 juin 2015 organisée aux Salons Curnonsky, et pour participer au développement de l'association, il est possible pour chaque personne intéressée d'adresser un mail à l'adresse suivante : associationdondesang.angers@orange.fr – Contact : Mlle Delphine ENGUEHARD, Présidente.